

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 7

Date de
convocation :
5 mai 2026

Objet de la
délibération

Administration
générale

Election du vice-
président et du
vice-président
délégué

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize mai à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président.

Étaient présents : 7

MM. Christian GIRARDI, Jeanne BOUCHERES, Michèle BEUTON, Bernadette CAPDEVILLE, Martine TOULMONDE, Claudette PICARD, Noëlle LUNET.

Étaient absents : 2

MM. Françoise MARESCQ, Dominique REAU.

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS,
Flora BOULBES - Agent social,
Christelle MAZAT - Agent d'accueil.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du code de l'action sociale de la famille, le Conseil d'Administration du CCAS doit dès sa constitution élire en son sein un ou une vice-président(e) ainsi qu'un vice-président délégué.

Monsieur le Président demande aux candidats pour le poste de vice-président de se déclarer.

Madame Jeanne BOUCHERES se présente en tant que candidate.

Publié le



Détails du vote :

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrage nul : 0

Nombre de suffrage obtenue pour Madame Jeanne BOUCHERES : 7

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de vice-président délégué de se déclarer.

Madame Claudette PICARD se présente en tant que candidate. Les membres présents décident d'élire à l'unanimité la vice-présidente déléguée, Madame Claudette PICARD

Détails du vote :

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrage nul : 0

Nombre de suffrage obtenue pour Madame Claudette PICARD : 7

*Les membres du Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré
décident :*

- D'ELIRE Mme Jeanne BOUCHERES au poste de Vice-Présidente.
- D'ELIRE Mme Claudette PICARD au poste de Vice-Présidente déléguée.
- DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- DE CHARGER le Président de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

